



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1879

Edition PDF du 9 août 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1878 du 26 juillet 2010

Dans ce numéro

Vacances de M. Merz (André Gavillet)

Nouveau départ au Conseil fédéral

On ne naît pas Suisse, on le devient (Alex Dépraz)

La Suisse que l'UDC veut protéger n'existe pas

La nationalité n'est pas un permis de conduire (Alex Dépraz)

Les propositions de retirer la nationalité à certains délinquants fleurissent ici et ailleurs

Vingt ans après (André Gavillet)

La formule confédérale historique, «pas de juge étranger», ne devrait-elle pas être soumise à réexamen dans la perspective européenne?

La droite économique mise sur le privilège suisse face à l'Europe (Yvette Jaggi)

La gauche et les pouvoirs politiques se tiennent à couvert pendant qu'Avenir Suisse et EconomieSuisse débattent sur l'Europe et contrent l'UDC

Comme la pomme de terre, l'initiative est bonne à tout faire (Jean-Daniel Delley)

Quand les libéraux-radicaux croient devoir en appeler au peuple

Vacances de M. Merz

André Gavillet • 6 août 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14991>

Nouveau départ au Conseil fédéral

La TSR annonçait une retransmission de la conférence de presse du conseiller fédéral, sur la 2. Au programme ordinaire, les exploits de Gaston Lagaffe. Puis on enchaîne sur Hans-Rudolf.

Début août, M. Merz ne pouvait que se référer aux vacances où, selon lui, l'on bronze. Tous les journalistes, à juger sur leur mine, n'avaient pas encore, dit-il, succombé à l'héliotropisme. Mais lui-même avait mis à profit ses vacances pour réfléchir. H.-R. Merz bronze, mais pas idiot. Cette réflexion l'avait conduit à la certitude que, après sept ans au Conseil fédéral, l'heure de la démission était venue. Ce qu'il annonça dans les formes, faisant part de sa lettre à la présidente

de l'Assemblée fédérale.

L'image construite

La multiplicité des interventions permet aujourd'hui de repérer le mot ou l'image choisi et retenu par les communicants. H.-R. Merz, c'est le financier, qui présente des comptes positifs même en période de crise. Ses thuriféraires, à l'unisson, firent et font de lui «*le meilleur ministre des finances de l'Europe*». Lui-même, plus modeste, mais également convaincu que ce titre était mérité, souligna avant toute chose dans son bilan son travail d'économiste.

Repositionnement

H.-R. Merz part en laissant de gros dossiers ouverts. Certes, la Suisse n'est plus sur la liste noire de l'OCDE, grâce aux accords de

double imposition qui seront ratifiés sans référendum. De même que l'accord avec les USA. Et UBS «*va mieux*» – comme ses anciens dirigeants nullement inquiétés par le département des finances qui en avait les moyens légaux. Certes ces combats défensifs ont été menés, mais le contentieux avec l'Union européenne reste à peine entamé. H.-R. Merz aurait pu être le magistrat contribuant à repositionner la Suisse comme partenaire loyal. Mais la tâche était trop lourde, ne coïncidait pas avec ses convictions, ne correspondait pas au mandat de ceux qui l'ont élu.

Ses humiliantes démarches à Tripoli ont révélé les illusions qu'il se faisait sur lui-même. Il restera donc, ayant mené une politique budgétaire de droite, un économiste.

On ne naît pas Suisse, on le devient

Alex Dépraz • 29 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14921>

La Suisse que l'UDC veut protéger n'existe pas

La consultation populaire²⁴ menée par l'UDC annonce la couleur. La brochure de 24 pages distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du pays est «*stempelisée*» d'un écusson rouge à croix blanche quasi-officiel. L'UDC elle-même se labellise «*qualité suisse*» et a pour slogan «*pour une Suisse forte*».

Les cibles sont connues: les étrangers en nombre trop élevé qui «*abusent*» du droit d'asile et des prestations sociales, prennent des places de travail, commettent des délits, quand ils ne prient pas Allah.

Mais qui l'UDC défend-elle? La réponse n'apparaît qu'en filigrane dans la brochure parce qu'elle doit être évidente aux yeux du lecteur: la Suisse et les Suisses que l'on se garde bien de définir.

On en appelle à la représentation et donc au mythe.

Quelles sont ces «*qualités et traditions essentielles de notre pays*» que les problèmes sociaux «*générés par l'immigration*» menaceraient? Les concerts de jodelle, les soirées jass, les lancers de drapeau? Quels sont ces «*us et coutumes suisses*» auxquels les étrangers doivent se soumettre? Le cervelas, le lavage de la voiture le samedi matin, la couleur des

sacs poubelle, les trains qui arrivent à l'heure? Quels sont les «mœurs» et les «valeurs» des citoyens suisses de naissance qui seraient différentes de celles de certains naturalisés? La ponctualité, le propre en ordre, la discrétion? Si les naturalisés sont des Suisses au rabais, ainsi que le prétend l'UDC, alors qui sont ces «vrais» Suisses? Combien d'années ou de générations faut-il?

Parler au nom de la Suisse ou du «peuple» sans les définir est un procédé récurrent utilisé par Christoph Blocher, qui a déjà été dénoncé (DP 1748²⁵).

Rabâchons: cette Suisse-là est une escroquerie intellectuelle. Une arnaque et un leurre.

La Suisse n'est ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Italie. C'est ce qu'il la rend souvent exotique, parfois incompréhensible pour nos voisins. La Suisse n'est pas issue d'une dynastie monarchique; elle n'a pas de langue commune; ses frontières géographiques d'un versant à l'autre des Alpes, d'une rive à l'autre du Rhône, du Rhin ou du Doubs n'ont souvent rien de naturel. La Suisse n'existe que

par la volonté: celle historique des grandes puissances qui l'entourent et celle de ses habitants de vivre en communauté. Elle s'est construite sur la base des valeurs fondamentales qui figurent dans la Constitution fédérale. La Confédération ressemble plus aux Etats-Unis d'Amérique ou à ce que pourrait être un Etat fédéral européen en devenir – comme l'écrivait Denis de Rougemont²⁶ – qu'à l'un de ses voisins.

La Suisse ne se définit ni par des qualités et traditions, ni par des us et coutumes, ni par des mœurs communes à l'ensemble de ses citoyens, ni par une religion. Elle s'est au contraire toujours caractérisée par une grande diversité de ce point de vue. Autrefois, les protestants, les catholiques et les juifs; les francophones, les italophones et les alémaniques; les bourgeois, les ouvriers et les paysans. Aujourd'hui, les musulmans, les personnes originaires des autres pays d'Europe et du monde, les clandestins. Aucun destin ne définit par avance ce que l'on considère comme un citoyen

helvétique: on ne naît pas Suisse, on le devient.

Cette construction fédéraliste, véritable antidote à un tronc commun, est parfois déplorée comme s'il s'agissait d'un défaut: besoin d'identité, besoin de visibilité comme aiment le répéter les grands communicants. Certains font d'ailleurs l'erreur de remplacer les clichés conservateurs dans lesquels l'UDC enferme le pays par d'autres: pour schématiser, la Suisse d'Henry Dunant plutôt que celle de Guillaume Tell. Cette faiblesse supposée fait au contraire la force de notre pays. Un vaccin qui a permis à la Suisse de résister aux nationalismes des vieux Etats qui ont mis l'Europe à feu et à sang par deux fois au XXème siècle et qui menacent encore la construction européenne.

Combattre les thèses de l'UDC, c'est d'abord combattre cette vision erronée du pays, ce nationalisme *unschweizerisch* qui est contraire à l'idée même de Confédération. Le vrai nom d'un pays que l'UDC connaît si mal qu'elle ne l'utilise jamais.

La nationalité n'est pas un permis de conduire

Alex Dépraz • 8 août 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15006>

Les propositions de retirer la nationalité à certains délinquants fleurissent ici et ailleurs

Nicolas Sarkozy est déjà en campagne électorale. Sa proposition de retirer la nationalité française à certains

délinquants a beau susciter l'ire de l'opposition et faire froncer les sourcils des juristes qui l'estiment inconstitutionnelle¹⁰, elle est plébiscitée par les sondages¹¹. Le président français s'est peut être inspiré des slogans de l'UDC: le journal¹² récemment distribué

dans toutes les boîtes aux lettres suisses et étrangères du pays prône l'introduction d'une naturalisation à l'essai¹³ pouvant être retirée en cas de commission d'un délit grave.

Qu'en est-il actuellement? La nationalité suisse peut s'acquérir

par filiation du simple fait de la loi¹⁴ – si l'un des deux parents est Suisse – ou par la naturalisation¹⁵ qui suppose une décision. Comme le relève l'UDC, le nombre des naturalisations a considérablement augmenté¹⁶ ces dernières années passant de 5'346 en 1991 à 43'583 en 2008.

La raison n'est pas à chercher dans une distribution gratuite de passeports (les émoluments sont plutôt élevés). On peut raisonnablement avancer plusieurs hypothèses: la suppression depuis 1992 de l'acquisition automatique de la nationalité en cas de mariage avec un citoyen suisse (s'il y a plus de naturalisations, c'est aussi parce qu'il y a moins d'acquisition de la nationalité par le seul effet de la loi!), l'admission par de plus nombreux Etats – dont par exemple l'Allemagne – de la double nationalité, l'arrivée à l'âge adulte de *Secundos* originaires de pays extérieurs à l'Union européenne qui veulent acquérir la nationalité suisse

pour pouvoir rester dans notre pays (un ressortissant d'un pays de l'UE y a beaucoup moins intérêt puisqu'il a droit à un permis de séjour), et la suppression de quelques obstacles sur le parcours du combattant imposé aux candidats. A défaut d'une étude confirmant ces hypothèses difficile bien sûr de les vérifier.

En cas d'abus, l'Office fédéral des migrations veille. La loi actuelle lui permet d'annuler¹⁷ la naturalisation obtenue par des «*déclarations mensongères*» ou par la dissimulation de «*faits essentiels*». Une séparation d'un couple quelques mois après l'obtention du passeport crée généralement la présomption d'un mensonge et entraîne l'annulation de la naturalisation facilitée. Il peut en aller de même d'un candidat qui aurait tu à l'autorité un passé peu recommandable.

Mais la situation est différente si l'infraction est commise après la naturalisation: l'autorité n'a pas été trompée par un mensonge

sur les intentions du candidat. La loi permet toutefois de retirer la nationalité¹⁸ à un double national dont la conduite aurait porté une atteinte grave aux intérêts ou au renom de la Suisse.

Le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur une révision totale¹⁹ de la loi sur la nationalité qui s'est achevée ce printemps. L'avant-projet ne prévoit pas de modifier ce système et d'étendre les possibilités de retrait comme le souhaite l'UDC.

Outre les problèmes pratiques, retirer la nationalité à certains délinquants créerait deux catégories de citoyens suisses en fonction de leurs origines: les personnes fraîchement naturalisées et les autres. Certains seraient plus égaux que d'autres, ce qui affaiblirait d'autant la communauté des citoyens. Cela revient à mesurer la dignité des citoyens à faire partir de la Suisse. Un peu comme si la nationalité devenait un permis de conduire²⁰.

Vingt ans après

André Gavillet • 2 août 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14953>

La formule confédérale historique, «pas de juge étranger», ne devrait-elle pas être soumise à réexamen dans la perspective européenne?

Janvier 89. Jacques Delors, autoritaire, décide que la Commission européenne ne négociera pas séparément avec chaque candidat à l'Espace économique européen (EEE).

Jean-Pascal Delamuraz ne cache pas sa déception. Il redoute que l'Autriche ou la Suède, pressées de

rejoindre la Communauté, ne soient des alliées trop souples. Il craint que, noyée dans cet espace trop grand, la Suisse ne puisse défendre sa singularité, sa neutralité, ses qualités de bon élève de la classe.

Enfin seule

Aujourd'hui, août 2010, la Suisse se retrouve seule face à la Commission. Pas d'alliés encombrants. Elle peut se concentrer exclusivement sur ses intérêts. Mais, entre temps, l'Europe s'est renforcée. La plupart des anciens de l'EEE ont changé de camp avec armes et bagages. La Suisse, toujours bon élève,

est soupçonnée de tricher. La défense de ses intérêts la surprend sur la défensive. Preuve en est une banale question de vocabulaire.

Pour trier le contentieux des relations Suisse-UE ont été désignés des experts. Bien qu'ils représentent le plus haut niveau de responsabilités et de compétences, ils porteront ce titre passe-partout. Pourquoi? Parce que le contentieux comprend les revendications fiscales de l'UE à l'égard de certains cantons. «*Pas négociable*», avait proclamé H.-R. Merz. Donc pas de négociations – et les experts expertiseront, et les explorateurs exploreront.

Trois classeurs

Effectivement, il y a de tout dans le dossier. Qui veut mettre de l'ordre doit disposer de trois cartables aux couleurs distinctes.

Le premier concerne la plainte de l'Union contre la fiscalité déloyale (faussant la concurrence) de certains cantons. C'est là qu'on range les «*pas négociables*» de H.-R. Merz. La Suisse, qui ne négocie pas mais qui n'est pas sourde, a fait un premier pas en annonçant la suppression des sociétés de domicile. Mais on attend confirmation et extension des mesures aux sociétés d'administration, aux holdings. Berne, en demandant aux cantons de s'aligner sur l'impôt fédéral direct, doit faire le ménage. Et même si le mandat de l'UE est discutable, la Suisse peut de son plein gré clarifier le dossier.

Le deuxième cartable concerne la fiscalité de l'épargne. Là, les mandats sont clairement définis. Le dossier fera l'objet d'une nouvelle négociation. Des propositions sont avancées (Rubik, échange automatique d'informations).

Le troisième cartable contiendra tout ce qui touche à la création d'une structure d'association Suisse – UE, une sorte d'EEE sur mesure. Nous posons ci-dessous les premiers jalons du débat.

Evolutif

Les deux parties ont d'abord à définir ce qu'elles mettent dans la corbeille. Il est vraisemblable par exemple que l'agriculture restera un domaine à part. Cet examen constitue un enjeu considérable.

Ce transfert revêt toute sa signification puisque la Suisse devrait s'engager à adopter obligatoirement l'évolution du droit européen, quand bien même elle

ne sera pas partie à la discussion qui en décidera. Si elle était devenue membre de l'EEE, cette obligation aurait été la même. La Norvège l'a acceptée, et semble la supporter sans déchirement.

Accepter d'adapter notre droit à celui de l'Union européenne, signer un chèque en blanc juridique, n'est-ce pas se mettre en situation de vassal? Alors que la Suisse connaît de longue date la pratique du référendum, c'est-à-dire le contrôle par le peuple de la législation, ne serait-elle pas aux antipodes en se soumettant, les yeux fermés, à un droit étranger?

Comment résoudre la contradiction: suivre le mouvement du droit européen et maintenir son indépendance?

Les différences légitimes

Que la règle soit la même pour tous est un principe de justice et aussi d'efficacité. D'autant plus important pour l'UE qu'elle cherche à créer un marché unifié. Mais il est possible d'imaginer des domaines où l'uniformité n'est pas une condition d'efficacité. La gratuité des musées nationaux n'est pas une obligation pour l'accessibilité à la culture européenne.

Une deuxième règle proscrie la recherche d'un avantage qui serait déloyal envers les autres membres de la communauté. Le secret bancaire suisse, avec sa distinction artificielle entre fraude et soustraction fiscales, était de cette nature.

Mais si les deux principes de base sont respectés, celui de l'efficacité et celui de la loyauté, au nom de quoi une règle différenciée devrait-elle être interdite?

Quelle Cour?

Les principes généraux énoncés ci-dessus ne seront guère contestés, vu leur généralité. Autre chose est de décider de leur application. C'est une des tâches de la Cour de justice de l'Union européenne²³. La Cour et la jurisprudence qu'elle a produite sont un pilier essentiel de la construction européenne. Jamais l'Union n'acceptera que sa mission soit affaiblie.

Mais si la Cour européenne était la seule à dire le droit, il serait concevable, son champ de compétence étant élargi, qu'elle ait à examiner si une application différenciée du droit évolutif est légitime. Les membres de l'UE disposeraient de ce droit de

recours. Et la Suisse aussi en vertu de l'accord d'association. Certes, elle aurait à se soumettre au jugement, mais elle obtiendrait un droit à égalité de traitement avec les pays membres, soucieux eux aussi que la subsidiarité puisse s'exprimer.

Un des fondements de l'alliance confédérale est le refus du juge étranger. La Cour de Luxembourg ne serait-elle pas ressentie comme telle?

Pour plusieurs raisons, ce ne serait pas le cas. Pas étrangère si elle exerce une compétence élargie: jauger la légitimité d'une application différenciée du droit communautaire. Pas étrangère si la Suisse, dans l'accord d'association, a choisi que cette compétence soit accordée à la Cour. Pas étrangère si elle corrige l'acceptation automatique du droit évolutif, si elle est une aile d'une maison commune.

La droite économique mise sur le privilège suisse face à l'Europe

Yvette Jaggi • 9 août 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15017>

La gauche et les pouvoirs politiques se tiennent à couvert pendant qu'Avenir Suisse et economiesuisse débattent sur l'Europe et contrent l'UDC

Le 15 juillet dernier, Avenir Suisse², le *think tank* libéral créé en 2000 par quatorze sociétés multinationales helvétiques, publie un livre collectif sur la souveraineté envisagée comme une stratégie à développer et non comme un tabou fondateur. *Souveränität im Härtesten*, 335 pages en allemand dont on trouve en ligne un bref résumé en français³, est présenté par son éditeur, NZZ Libro, comme le livre qui aura lancé le débat de l'été 2010 sur les relations compliquées entre la Suisse et l'Union européenne.

Le lendemain, economiesuisse⁴, l'organisation faïtière des entreprises industrielles et commerciales (le ci-devant Vorort jusqu'en 2000) rappelle fermement qu'elle a diffusé, dès le 18 mai dernier, une prise de position claire et nette en faveur du bilatéralisme⁵; politique qui

reste *«la meilleure solution»⁶ (...)* en particulier dans une période incertaine comme aujourd'hui» parce qu'elle correspond à l'intérêt mutuel et ne condamne aucune option à terme.

«Faut pas rêver!» pensent en chœur Katja Gentinetta, 42 ans, vice-directrice d'Avenir Suisse et coéditrice du fameux livre, et son lointain parent Pascal Gentinetta, 40 ans, directeur d'economiesuisse. Sauf que l'un et l'autre n'ont pas du tout la même appréhension de la réalité ni des intérêts qu'ils préconisent de prendre froidement en compte. La première assure que la Suisse devrait enfin décider, en toute lucidité et autonomie, d'adhérer à l'Union européenne – ou du moins à l'EEE – plutôt que de continuer à subir passivement l'imposition du droit européen, appliqué avec un zèle tout helvétique. Le second maintient que la Suisse n'a rien à gagner à se rapprocher de Bruxelles dont le style autoritaire et unificateur heurte les plus profondes certitudes: la démocratie directe, le fédéralisme et la construction

institutionnelle de bas en haut (*«bottom up»*). Autrement dit, trois spécificités qui sont par définition sources de diversité et d'aléas incompatibles avec la primauté au processus d'intégration européenne.

Ainsi résumés, les points de vue paraissent inconciliables. A lire la *Weltwoche* (29/10) qui dénonce dans un éditorial et sur cinq pleines pages l'égarement d'*«Avenir Bruxelles»*, les coéditeurs Katja Geninetta et Georg Kohler, professeur de philosophie à l'Université de Zurich, sont aussi incorrigibles que la grande majorité des dix auteurs qu'ils ont entraînés dans leur aveugle plaidoyer. A commencer par l'ancien secrétaire d'Etat Franz von Däniken, négociateur des Bilatérales II. Le moins malmené reste Ernst Baltensperger, ancien professeur d'économie politique aux Universités de Saint-Gall et Berne. Excellent connaisseur des problèmes monétaires, il assure que, même en cas d'adhésion, la Suisse aurait la possibilité et la force de garder durablement sa propre devise: l'Union y

trouverait sans doute encore davantage intérêt qu'au maintien de la livre sterling – pour ne rien dire de la couronne suédoise ou danoise.

En attaquant les personnes plutôt que leurs propositions, les anti-Europe de toutes obédiences, UDC en tête, optent pour une argumentation destinée à réveiller l'aversion traditionnelle du peuple souverain à l'égard des juges étrangers ⁷, voire son mépris latent pour les troubles de fonctionnement ou le désordre financier qu'il décèle volontiers dans les pays voisins.

Nul doute que dans sa grande majorité, gauche comprise, l'opinion publique suisse partage la fierté du trésorier Hans-Rudolf Merz qui part en laissant des caisses pleines, des chiffres noirs et une dette sensiblement réduite. Et ce au sortir d'une crise dans laquelle d'autres pays demeurent plus ou moins profondément empêtrés. Pas de quoi pourtant en faire un complexe de supériorité au point de négliger l'examen de scénarios moins immédiatement vraisemblables, telle l'adhésion à une Union européenne qui conserve malgré tout une belle espérance de vie.

Ce type d'étude incombe tout naturellement à un centre de

réflexion prospective tel qu'Avenir Suisse. Ce think tank d'une quinzaine de collaborateurs à Zurich et à Genève dispose d'un budget annuel supérieur à cinq millions de francs, grâce à un cercle de donateurs élargi à une quinzaine de personnalités et à plus de 80 entreprises industrielles et financières. Quant à *economiesuisse*, plus forte et moins libre à la fois, elle occupe plus de 40 collaborateurs à son siège de Zurich et une quinzaine dans ses antennes de Berne, Genève et Lugano ainsi qu'un délégué à Bruxelles. Ce puissant lobby suit tous les dossiers de politique fédérale qui intéressent l'économie privée, répondant aux procédures de consultation, accompagnant les travaux parlementaires, les campagnes en vue de votations, les principales négociations internationales. Avec l'Europe, *economiesuisse* veut poursuivre sur la voie bilatérale qu'elle a contribué à baliser, considérant toute autre option comme aventureuse dans les circonstances actuelles.

A chacun son travail donc, chez les organisations de la droite économique. Leurs différentes échelles de réflexion et d'intervention expliquent, mais en partie seulement, les divergences sur la ligne à suivre vis-à-vis de Bruxelles. Car les

intérêts de l'industrie d'exportation et des services financiers ne coïncident évidemment pas avec ceux des petites et moyennes entreprises, qui viennent de s'inviter dans le débat européen par USAM ⁸ interposée. Ces clivages économiques trouvent écho au niveau politique. Ainsi, hormis l'UDC en apparence, les partis bourgeois se montrent passablement divisés à propos de l'Europe, tout comme le PS ⁹ qui désormais compte lui aussi des eurosceptiques plus ou moins avoués. Même manque de clarté du côté du Conseil fédéral, dont le très prochain rapport, attendu pour le lendemain d'une *Klausur* peu prometteuse, ne devrait même pas prendre en compte les sérieux avertissements adressés par le président Barroso à Doris Leuthard le mois dernier.

Mais dans la Berne fédérale, on a plus important à faire que de se préoccuper des charmes menacés du bilatéralisme. Car les élections nationales de 2011 planent déjà sur la question européenne. Au lieu de se définir, les partis politiques évitent déjà le sujet. Ils se contenteront du débat, relativement bref et superficiel, qui aura marqué cet été 2010. Pour l'Europe et le programme minimum commun, prière de repasser en 2014, après le *Mundial* brésilien.

Comme la pomme de terre, l'initiative est bonne à tout faire

Jean-Daniel Delley • 7 août 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15000>



Quand les libéraux-radicaux croient devoir en appeler au peuple

Le parti libéral-radical suisse (PLR) annonce le lancement d'une initiative populaire pour contrer la bureaucratie ²¹. La simplicité et le caractère compréhensible des lois et procédures administratives seraient dorénavant inscrits au catalogue des droits fondamentaux garantis par la Constitution. Si le problème est bien réel, la solution proposée reste symbolique.

La proximité des élections fédérales a toujours suscité l'éclosion d'un nombre inhabituellement élevé d'initiatives populaires. Une pratique qui permet aux formations politiques de faire parler d'elles et de se rappeler ainsi au bon souvenir de l'électorat. Une pratique privilégiée par les partis minoritaires, de gauche comme de la droite extrême, et ignorée des partis bourgeois – libéraux-radicaux, démocrates-chrétiens et démocrates du centre jusqu'à leur virage nationaliste-conservateur. Mais voilà que le grand vieux parti, acteur

dominant de la Suisse moderne durant plus d'un siècle, trouve à l'initiative populaire des charmes nouveaux. Son érosion électorale lente et continue n'est sans doute pas étrangère à la tentation d'expérimenter l'arme des minoritaires. Le PLR avait déjà tenté le coup en 1999 avec une initiative pour un moratoire fiscal, mais dut jeter l'éponge avec 60'000 signatures seulement.

Avec le thème de la lutte contre la bureaucratie, les chances du PLR paraissent meilleures. Plusieurs sections cantonales l'ont déjà testé avec succès. Qui n'appelle de ses vœux des lois et règlements lisibles, des administrations efficaces et des tribunaux diligents? L'initiative bénéficiera sans autre du soutien des organisations économiques, en particulier des PME. La seule critique qu'on peut adresser au PLR et à ses alliés: pourquoi maintenant seulement et au moyen de l'arme lourde et lente de l'initiative populaire?

Dans le cadre de la procédure de consultation, aucun projet de loi et d'ordonnance n'échappe à l'examen critique des partis et organisations patronales et syndicales, entre autres. Et aucun texte ne résiste au préavis négatif des milieux économiques. Pourquoi donc ces milieux laissent-ils passer des règles tatillonnes et illisibles?

C'est la faute au Parlement, qui complique les textes que lui présente le Conseil fédéral,

rétorquera-t-on. Un Parlement dominé de tous temps par les formations politiques qui ont fait de la garantie de conditions-cadres favorable à l'économie le cœur de leurs programmes. Un Parlement qui ne devrait donc produire que des textes exemplaires de simplicité.

C'est la faute à l'administration qui fait preuve de rigidité lorsqu'elle applique ces textes, répliquera-t-on. Une administration dirigée depuis toujours par des magistrats bourgeois et des grands commis issus majoritairement des mêmes rangs.

La dénonciation de la bureaucratie renvoie donc à la négligence de ceux-là même qui pointent du doigt les excès de la réglementation. Et les moyens de corriger sans tarder ces excès existent, sans qu'il soit besoin d'inscrire de grands principes dans la Constitution. D'abord ne concevoir que des règles qui concourent efficacement et au moindre coût aux objectifs visés; c'est là le travail de l'administration. Ensuite vérifier que ces règles obéissent bien à ces principes; c'est là le rôle des acteurs qui prennent part à la procédure de consultation. Enfin, le Parlement se doit de vérifier ultérieurement que lois et règlements sont mis en oeuvre selon ces principes. L'article 170 ²² de la Constitution fédérale lui en fait le devoir.

Avec son initiative, le PLR attire sans doute l'attention sur un

problème réel. Mais en faisant le choix d'un moyen symbolique, l'initiative populaire, il ne vise

qu'à occuper l'espace médiatique en vue des prochaines élections fédérales et non à contribuer à sa

résolution.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1879#>
2. <http://www.avenir-suisse.ch/fr/ueber-uns/leitbild.html>
3. <http://www.avenir-suisse.ch/fr/viewPublication/content/themen/effizienz-der-institutionen/souveraenitaet.html>
4. <http://www.economiesuisse.ch/web/fr/quismmesnous/pages/default.aspx>
5. http://www.economiesuisse.ch/web/fr/publications/etudes_analyses/pages/result.aspx?th=Europe
6. <http://www.economiesuisse.ch/web/fr/actualites/webnews/Pages/Lebilat%C3%A9ralismeestlameilleuresolution%21.aspx>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/14953>
8. <http://www.sgv-usam.ch/nc/fr/content/informations-detaillees/archive/2010/07/29/article/suisse-union-europeenne-lusam-demande-une-table-ronde-451.html>
9. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/4b382028-a008-11df-845e-28a465fdb5bf/Le_doute_sur_lEurope_saisit_la_base_socialiste
10. http://www.lepoint.fr/politique/decheance-de-la-nationalite-nicolas-sarkozy-se-heurte-a-la-constitution-02-08-2010-1221387_20.php
11. http://www.lepoint.fr/politique/securite-les-mesures-de-nicolas-sarkozy-plebiscitees-par-les-francais-06-08-2010-1222661_20.php
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/14921>
13. <http://www.consultation-populaire.ch/voulons-nous-poursuivre-les-naturalisations-en-masse.html>
14. http://www.admin.ch/ch/f/rs/141_0/a1.html
15. http://www.admin.ch/ch/f/rs/141_0/a12.html
16. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/03/01.html>
17. http://www.admin.ch/ch/f/rs/141_0/a41.html
18. http://www.admin.ch/ch/f/rs/141_0/a48.html
19. http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/rechtsgrundlagen/laufende_gesetzgebungsprojekte/buergerrechtsgesetz.html
20. <http://www.slate.fr/content/papiers>
21. <http://www.fdp.ch/fr/Standard/volksinitiative/Menu-ID-98.html>
22. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a170.html>
23. <http://curia.europa.eu/>
24. <http://www.consultation-populaire.ch/>
25. <http://www.domainepublic.ch/articles/9633>
26. http://books.google.ch/books?id=ivnn2j4JMIQC&printsec=frontcover&dq=denis+de+rougemont+la+suisse+ou+l%27histoire+d%27un+peuple+heureux&source=bl&ots=dguRhT09HF&sig=qb-oqMcsH8ql9rLOfb7qjF5cXXg&hl=fr&ei=wGVRT0aYCCtAOluigKcF&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=1&ved=0CBUQ6AEwAA